

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

## SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

### 1.1 Identifiant du produit

Lasure bois Aqua Industrie  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

### Usages identifiés pertinents de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 1.2 à éviter

#### Usages identifiés pertinents

Utilisation de la substance/du mélange :  
Restrictions d'usage recommandées :

Revêtement à base d'eau, utilisation conforme - aucune restriction

### 1.3 Détails du fournisseur du présent document de sécurité

#### VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg  
67610 La Wantzenau France  
T +33(0)6 51 94 64 99  
+33(0)3 88 59 22 95  
Mail: info@biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : administration@biofa.fr

### 1.4 Numéro d'urgence

Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## SECTION 2 : Dangers potentiels

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Substance ou mélange non dangereux

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Substance ou mélange non dangereux

#### Conseils de sécurité

- |      |   |
|------|---|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.   |
| P101 | En cas de consultation médicale, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.    |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales/nationales. |

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

## Règles spécifiques relatives aux éléments d'étiquetage complémentaires pour certains mélanges

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211	Attention ! Lors de la pulvérisation, des gouttelettes dangereuses pouvant atteindre les poumons peuvent se former. Ne pas inhale les aérosols ou les brouillards.
EUH208	Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (Nº CE : 220-120-9). Peut provoquer des réactions allergiques.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/mélange ne contient pas de composants à une concentration de 0,1 % ou plus qui sont persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Informations environnementales : Cette substance/ce mélange ne comporte pas de composants présentant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) du règlement REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 ou 2018/605 de la Commission, en concentration supérieure ou égale à 0,1 %.

Informations toxicologiques : Cette substance/ce mélange ne comporte pas de composants présentant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) du règlement REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 ou 2018/605 de la Commission, en concentration supérieure ou égale à 0,1 %.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

DIOXYDE DE TITANE (Attention ! S'applique uniquement aux teintes contenant du blanc !) ; Nº CE : 236-675-5 ; Nº CAS : 13463-67-7 ; Nº d'enregistrement REACH : 01-2119489379-17

Pourcentage en poids :  $\geq 1 - < 5\%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Nº CE- : 220-120-9 ; Nº CAS- : 2634-33-5 ; Nº d'enregistrement REACH- :

01-2120761540-60 Part en poids :  $\geq 0,004 - < 0,005\%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Lésions oculaires graves 1 ; H318 Toxicité aiguë 4 ; H302 Irritation cutanée 2 ; H315 Sensibilisation cutanée 1 ; H317 Danger aigu pour le milieu aquatique 1 ; H400

#### Informations complémentaires

Libellé des phrases H- et EUH-: voir section 16.

## SECTION 4 : Premiers secours – Mesures à prendre

### 4.1 Description des premiers secours – Mesures à adopter

#### Informations générales

En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou en cas de convulsions. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

#### En cas d'inhalation

Amener la personne à l'air frais, la garder au chaud et au calme. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (présenter la notice ou la fiche de sécurité si possible). Si la respiration est difficile ou arrêtée, pratiquer une respiration artificielle. En cas de perte de connaissance, placer la victime en position latérale de sécurité et demander un avis médical.

#### En cas de contact avec la peau

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. En cas de contact avec la peau, laver sans attendre à grande eau et au savon. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Consulter un médecin si une réaction cutanée apparaît.

## En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau, paupières ouvertes, pendant 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Retirer les lentilles de contact si possible, puis continuer à rincer.

## En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Installer la personne au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas provoquer de vomissement. Si la personne vomit, veiller à ce que le contenu ne pénètre pas dans les voies respiratoires. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3 Indications concernant une assistance médicale urgente ou un traitement spécialisé

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, présenter la consigne de sécurité ou la fiche de données de sécurité).

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Agents d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, poudre extinctrice

#### Agents d'extinction non appropriés

Jet d'eau à pleine puissance

## 5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, un épais nuage de fumée noire peut se dégager. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut entraîner de graves atteintes à la santé. Parmi les substances dégagées lors d'un incendie figurent : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2), oxydes d'azote (NOx).

## 5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil de protection respiratoire adapté. Pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients exposés, privilégier un jet d'eau pulvérisé. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Éviter tout rejet dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Éviter d'inhaler les vapeurs. En présence de vapeurs, de poussières ou d'aérosols, utiliser une protection respiratoire appropriée. Se référer également aux mesures de protection des sections 7 et 8.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ni dans les milieux aquatiques. En cas de pénétration dans l'eau ou les égouts, informer immédiatement les autorités compétentes conformément à la réglementation locale.

### 6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

#### Pour le nettoyage

Pour les grandes quantités : pomper le produit. Pour de petites quantités ou les résidus, contenir à l'aide d'un absorbant incombustible (par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomée) et recueillir dans des récipients prévus à cet effet pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Nettoyer préférentiellement avec des détergents, éviter l'utilisation de solvants organiques.

## 6.4 Renvoi à d'autres sections

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

Consultez les précautions de sécurité aux sections 7 et 8.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhale la poussière, les particules, les aérosols ou les vapeurs générés lors de l'utilisation de ce mélange. Ne pas respirer la poussière de ponçage. Ne pas manger, boire, fumer ou priser sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8). Conserver les récipients bien fermés. Ne pas vider les récipients sous pression. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Respecter les réglementations légales en matière de protection et de sécurité. Ne pas rejeter dans les eaux usées ni dans les milieux aquatiques.

#### Mesures de protection

##### Mesures de prévention contre l'incendie

Les matériaux souillés par le produit tels que chiffons, essuie-tout ou vêtements de protection peuvent s'enflammer spontanément après plusieurs heures. Afin d'éviter tout risque d'incendie, il est recommandé de placer tous ces matériaux dans un conteneur métallique hermétique et humidifié.

### 7.2 Conditions de stockage sécurisées en tenant compte des incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation sur la sécurité au travail

#### Conseils de stockage commun

Éloigner de : bases (alcalis), acides, agents oxydants

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

##### Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Suivre les indications figurant sur l'étiquette et la fiche technique. Conserver exclusivement dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et bien aéré. Protéger de la chaleur et du gel. Refermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker debout pour éviter toute fuite.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Lasure pour bois à pores ouverts, adaptée aux espaces intérieurs – et extérieurs.

## SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Équipements de protection individuelle

### 8.1 Paramètres à surveiller Limites d'exposition professionnelle

DIOXYDE DE TITANE ; N° CAS-13463-67-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : VME ( FR )

Paramètre : A : Fraction alvéolaire

Valeur limite : 1,25 mg/m<sup>3</sup>

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) : VME ( FR )

Paramètre : E : Fraction inhalable

Valeur limite : 10 mg/m<sup>3</sup>

Version :

Informations sur la valeur limite d'exposition professionnelle selon la méthode RCP d'après TRGS 900 ( D )

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur limite d'exposition professionnelle calculée selon RCP ( D )

Valeur limite : non applicable

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

## Valeurs DNEL/DMEL et PNEC-Références

### DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local et systémique) ( DIOXYDE DE TITANE ; N° CAS : 13463-67-7 )
Voie d'exposition :	Oral
Fréquence d'exposition :	Exposition courte durée
Valeur limite :	700 mg/kg
Facteur de sécurité :	1 jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL Travailleur (local) ( DIOXYDE DE TITANE ; N° CAS : 13463-67-7 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Exposition prolongée
Valeur limite :	10 mg/m³

### PNEC

Type de valeur limite :	PNEC (Milieu aquatique, eau douce) ( DIOXYDE DE TITANE ; CAS-n° : 13463-67-7 )
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	0,184 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Milieu aquatique, eau de mer) ( DIOXYDE DE TITANE ; CAS-n° : 13463-67-7 )
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	0,0184 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( DIOXYDE DE TITANE ; CAS-n° : 13463-67-7 )
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	1000 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) ( DIOXYDE DE TITANE ; CAS-N° : 13463-67-7 )
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	100 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sol) ( DIOXYDE DE TITANE ; CAS-n° : 13463-67-7 )
Voie d'exposition :	Sol
Valeur limite :	100 mg/kg

## 8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

### Dispositifs techniques appropriés

Assurer une ventilation efficace. Cela peut être obtenu par une extraction locale ou une ventilation générale. Si ces dispositifs ne sont pas possibles ou suffisants, un appareil de protection respiratoire est requis. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates doivent toujours être privilégiées par rapport à l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

### Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses propres à chaque poste de travail.

#### Protection des yeux/du visage

Protection des yeux appropriée : lunettes à monture avec protection latérale

#### Protection de la peau

Après le nettoyage, utiliser une crème hydratante riche en lipides.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection certifiés selon la norme DIN EN 374

Il convient de tenir compte des temps de perméation et des propriétés du matériau.

En cas de contact fréquent avec les mains, matériau recommandé : caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants : 0,7 mm

Temps de perméation (durée maximale de port) > 480 min.

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

En cas de contact manuel bref, matériau recommandé : NBR (caoutchouc nitrile)  
Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm

Temps de pénétration (durée maximale d'utilisation) > 120 min.

#### Protection corporelle

Porter des vêtements de protection imperméables et antistatiques

Matériaux recommandés : fibres naturelles (ex. coton), fibres synthétiques résistantes à la chaleur

#### Protection respiratoire

Le port d'une protection respiratoire est requis en cas de dépassement des limites, de ventilation insuffisante, d'extraction inadéquate ou d'exposition prolongée à des aérosols ou brouillards. Appareil respiratoire adapté

Appareil à filtre combiné (EN 14387) A 2 P 2

Types de filtres : A, B, E, K. Classe 1 : concentration maximale de substances dans l'air respiré = 1000 mL/m<sup>3</sup> (0,1 Vol-%); Classe 2 = 5000 mL/m<sup>3</sup> (0,5 Vol.-%) ; Classe 3 = 10000 mL/m<sup>3</sup> (1,0 Vol.-%).

Masque complet ou embout buccal avec filtre à particules : concentration maximale d'utilisation pour les substances soumises à des valeurs limites : filtre P1 jusqu'à 4 fois la valeur limite ; filtre P2 jusqu'à 15 fois la valeur limite ; filtre P3 jusqu'à 400 fois la valeur limite.

#### Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Voir section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est requise.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les principales propriétés physiques et chimiques

#### Aspect

État physique : liquide :

Couleur : Selon la teinte

#### Odeur

huileuse

#### Seuil olfactif

Non déterminé

#### Données de base relatives à la sécurité

Point ou plage de fusion :

Aucune donnée disponible

Début et plage d'ébullition :

( 1013 hPa ) >

100°C

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

non applicable

DIN EN ISO 1523

Point d'éclair :

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation :

non applicable

Limite inférieure d'explosivité :

non applicable

Limite supérieure d'explosivité :

non applicable

Pression de vapeur :

Aucune donnée disponible

( 50 °C )

0,95 – 1,05 g/cm<sup>3</sup>

DIN 53217

Densité :

( 20 °C )

non applicable

Test de séparation des solvants :

( 20 °C )

insoluble

Solubilité dans l'eau :

( 20 °C )

7 - 7,5

pH-Valeur :

( 20 °C )

35 - 40 s

gobelet DIN 4 mm

Temps d'écoulement :

( 20 °C )

500 - 1000 mPa·s

Brookfield

Viscosité :

( 20 °C )

35 - 40 % massique

Teneur en matières sèches :

1 - 1,5 % massique

Teneur en solvants :

1 - 1,5 % massique

Teneur maximale en COV (UE) :

0 % massique

Teneur maximale en COV (Suisse) :

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

**Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable**

**Risques d'explosion : Non applicable**

**Densité relative : Non déterminé**

**Densité de vapeur : Non déterminé**

**Vitesse d'évaporation : Non déterminé**

**Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé**

## 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Lors d'une utilisation, manipulation et conservation conformes, le mélange ne présente aucune réactivité dangereuse.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si les consignes d'utilisation, de manipulation et de stockage recommandées sont respectées (voir section 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les matériaux souillés par le produit, tels que chiffons, essuie-tout ou vêtements de protection, peuvent s'auto-enflammer après quelques heures. Pour éviter tout risque d'incendie, placer ces matériaux contaminés dans un récipient métallique fermé et humidifié.

### 10.4 Conditions à éviter

Une décomposition thermique peut libérer des gaz et vapeurs irritants.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Alcalis (bases). Acides. Agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion ou de décomposition thermique à haute température, peuvent se former : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), suie.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité aiguë par voie orale

Paramètre :	DL50 ( 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )
Voie d'exposition :	Orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	532 mg/kg

##### Toxicité aiguë par voie cutanée

Paramètre :	DL50 ( 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )
Voie d'exposition :	Cutanée
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

##### Toxicité aiguë par inhalation

Paramètre :	CL50 ( 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation (poussière, brouillard)
Espèce :	Rat
Dose efficace :	0,4 mg/l

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

Durée d'exposition : 4 h

## Effets irritants et corrosifs

### Irritation primaire de la peau

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

### Irritation des yeux

Ce produit n'entraîne aucune irritation.

### Irritation des voies respiratoires

Ce produit n'entraîne aucune irritation.

## Sensibilisation

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

## Toxicité après exposition répétée (subaiguë, subchronique, chronique)

Non classé selon les informations disponibles.

## Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

### Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour l'organe cible après exposition unique

Non classé selon les informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour l'organe cible après expositions répétées Non classé selon les informations disponibles.

### Toxicité par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

## 11.2 Informations complémentaires sur les dangers Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit :

Évaluation : Cette substance/mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) du règlement REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605 de la Commission, dans des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

## SECTION 12 : Informations environnementales

### Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (court terme) pour les poissons

Paramètre : CL50 ( 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )

Espèce :

Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

##### 12.1

Paramètre d'évaluation :

Toxicité aiguë (court terme) pour les poissons

Concentration efficace : 2,2 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

##### Toxicité chronique (long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )

Espèce :

Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

Paramètre d'évaluation : Toxicité chronique (long terme) chez les poissons

Dose efficace : 0,21 mg/l

Durée d'exposition : 28 jour(s)

## Toxicité aiguë (court terme) chez les daphnies

Paramètre : CE50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )

Espèce : Daphnia magna (grande daphnie)

Paramètre d'évaluation : Toxicité aiguë (court terme) pour les daphnies

Dose efficace : 3,27 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

## Toxicité chronique (long terme) pour les daphnies

Paramètre : NOEC (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )

Espèce : Daphnia magna (grande daphnie)

Paramètre d'évaluation : Toxicité chronique (long terme) pour les daphnies

Concentration efficace : 1,2 mg/l

Durée d'exposition : 21 jour(s)

## Toxicité aiguë (court terme) pour les algues

Paramètre : CE50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )

Espèce : Selenastrum capricornutum

Paramètre d'évaluation : Toxicité aiguë (court terme) pour les algues

Concentration efficace : 0,11 mg/l

Durée d'exposition : 72 heure(s)

## Comportement dans les stations d'épuration

Paramètre : EC20 ( 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS- : 2634-33-5 )

Inoculum : Boues activées

Paramètre d'évaluation : Comportement en station d'épuration

Dose efficace : 3,3 mg/l

Durée d'exposition : 3 h

Paramètre : CE50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N° CAS-: 2634-33-5 )

Inoculum : Boues activées

Paramètre d'évaluation : Comportement en station d'épuration

Dose efficace : 13 mg/l

Durée d'exposition : 3 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'indication de potentiel de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB Évaluation

### Produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à une concentration de 0,1 % ou plus, classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant visé à l'article 57(f) du règlement REACH ou par le règlement délégué

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

Règlement (UE) 2017/2100 de la Commission ou règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission pour des quantités de 0,1 % ou plus présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## 12.7 Informations écotoxicologiques complémentaires

Ne pas rejeter dans les réseaux d'assainissement ni dans les eaux.

## SECTION 13 : Recommandations pour l'élimination des déchets

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les réseaux d'assainissement ni dans les eaux.

### Élimination du produit et de l'emballage

Les déchets et les emballages vides doivent être classés conformément au règlement sur la nomenclature des déchets.-Les résidus liquides doivent être apportés dans un centre de collecte de peintures et vernis usagés. Les résidus solides séchés peuvent être jetés en tant que déchets de construction, de démolition ou assimilés aux ordures ménagères.

Il est déconseillé d'évacuer les déchets par les eaux usées.

Code et désignation des déchets selon la liste européenne des déchets (LER/AVV)

#### Code déchets du produit

08 01 12

#### Désignation des déchets

Déchets de peintures et de vernis à l'exception de ceux visés au code 08 01 11\*.

#### Solutions pour le traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés.

Les emballages non contaminés et totalement vidés peuvent être recyclés.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro UN

Produit non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation en vigueur pour le transport.

### 14.2 Dénomination officielle de transport UN

Produit non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation en vigueur pour le transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation en vigueur pour le transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation en vigueur pour le transport.

### 14.5 Risques pour l'environnement

Produit non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation en vigueur pour le transport.

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de la convention MARPOL-et le Code IBC-Code

Non applicable

### 14.8 Informations complémentaires

Produit non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation en vigueur pour le transport.

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

## SECTION 15 : Dispositions réglementaires

### 15.1 Réglementations relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement/réglementations spécifiques concernant la substance ou le mélange

#### Réglementation de l'UE

Restrictions REACH concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: aucune

REACH – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59)

: Ce produit est un mélange qui ne contient aucune substance préoccupante (SVHC) en concentration égale ou supérieure à 0,1 %. Ainsi, il n'est pas nécessaire de définir des utilisations autorisées ni de réaliser d'évaluations de la sécurité des substances.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (version révisée)

: Non applicable

REACH – Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: aucune

Directive Seveso III 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

: Non applicable

#### Autres réglementations

Respecter les restrictions d'emploi prévues par la loi relative à la protection des mères au travail, en formation et en études (Loi sur la protection de la maternité – MuSchG).

#### Réglementation sur les incidents industriels

Non soumis à la réglementation sur les incidents industriels.

#### Instruction technique sur l'air (TA-Luft)

Fraction massique (chiffre 5.2.5. II) : < 1,3 %

#### Classe de dangerosité pour l'eau (WGK)

Classe : 1 (Faiblement polluant pour l'eau) selon l'AwSV, Annexe 1 (5.2)

#### Autres règlements, restrictions et interdictions

#### Réglementation sur la sécurité d'exploitation (BetrSichV)

Ce produit n'est pas un liquide inflammable au sens de la BetrSichV.

#### Composés organiques volatils (COV)

#### Directive 2004/42/CE (31e BImSchV/Chem VOC-FarbV)

< 1,3 %

< 13 g/l

Catégorie de produit COV : Peintures et vernis

Sous-catégorie COV du produit : Lasures pour bois très fines

Limite COV niveau II (g/L), prêt à l'emploi : 700

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (g/L) : max. 13

#### Informations complémentaires

Code Gis : BSW10

### 15.2 Évaluation de la sécurité des substances

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Lasure bois Aqua Indus	Version (révision) :	3.0.1 (3.0.0)
Révision du :	19.02.2024	Date d'impression :	19.02.2024

## SECTION 16 : Autres informations

### 16.1 Notes sur les modifications

- 1 Numéro d'appel d'urgence • 02. Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) • 03. Mélanges – Substances dangereuses • 08. Paramètres à surveiller 11. Informations toxicologiques • 12. Informations environnementales • 15. Dispositions légales • 16. Autres informations

### 16.2 Abréviations et acronymes

Tox. aiguë	Toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road – Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route)
Aquatic Acute	Toxicité aquatique aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité aquatique chronique
Tox. par aspiration	Danger par aspiration
AVV	Arrêté sur la liste des déchets
AwSV	Règlement sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau
BImSchV	Réglementation sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur la protection contre les émissions
CAS	Chemical Abstracts Service – Service de référencement des numéros CAS
CLP	Classification, Labelling and Packaging (Règlement (CE) n° 1272/2008 concernant la classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges)
CMR	cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction (provoquant le cancer, altérant le patrimoine génétique, dangereux pour la fertilité)
DIN	Institut allemand de normalisation
EAK	Catalogue européen des déchets
EC50	Concentration efficace médiane
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
EUH	Mentions de danger européennes
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Système harmonisé mondial pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques) Hectopascal
hPa	Hectopascal
IATA-DGR	Association internationale du transport aérien – Règlement sur les marchandises dangereuses (réglementation sur le transport de matières dangereuses par voie aérienne)
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale – Instructions techniques (instructions pour assurer le transport sécurisé de marchandises dangereuses par avion civil)
IC50	Concentration inhibitrice à 50 %
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (code international pour le transport des matières dangereuses par mer)
ISO	Organisation internationale de normalisation (ISO)
LC50	Concentration létale médiane, 50 % (concentration mortelle pour 50 % de la population testée)
LD50	Dose létale médiane, 50 % (dose mortelle pour 50 % de la population testée)
LQ	Quantités limitées
MAK	Valeurs maximales d'exposition professionnelle aux substances dangereuses pour la santé
Met. Corr.	Corrosif pour les métaux
NOEC	Concentration sans effet observé (plus haute concentration testée sans effet néfaste détecté lors d'expériences animales)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique (persistant, s'accumule dans les organismes et toxique)
RCP	Procédure de calcul réciproque (méthode de calcul des valeurs limites d'exposition pour les mélanges d'hydrocarbures au travail)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (règlement (CE) n°

# LASURE A L'EAU INDUS

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :

Lasure bois Aqua Indus  
Réf. 8101 incolore, 81011 coloré

Révision du :

19.02.2024

Version (révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression :

19.02.2024

RID	1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques) Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (réglementation sur le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer)
Skin Corr.	Effet corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Effet irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation par contact cutané
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
	Toxicité spécifique pour un organe cible – après exposition unique
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
ONU	Organisation des Nations Unies (ONU)
VbF	Réglementation sur les liquides inflammables (réglementation autrichienne)
COV	Composés Organiques Volatils (COV)
vPvB	Très Persistent et Très Bioaccumulable (vPvB)
WGK	Classe de danger pour l'eau (WGK – classification allemande)

Voir également les tableaux récapitulatifs sur [www.euphrac.com](http://www.euphrac.com) ou <http://abk.esdscom.eu>

## 16.3 Sources bibliographiques et références importantes

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans leurs versions en vigueur. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]. Règles de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions actuelles.

De plus, les données proviennent des fiches de données de sécurité actuelles des fournisseurs de matières premières ou ont été déterminées par des laboratoires accrédités ou en interne.

## 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification et l'évaluation ont été réalisées selon la méthode de calcul.

### Libellé des phrases H- et EUH- (numéro et texte complet)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
<b>16.5 H318</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.

## 16.6 Informations sur la formation

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Aucun scénario d'exposition requis pour ce produit selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006. La communication des usages selon l'article 31 (1)(a) du REACH – substances/mélanges enregistrés répondant aux critères de classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 ou 1999/45/CE – n'est pas nécessaire.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, correctes au moment de l'impression. Elles sont destinées à vous aider à manipuler en toute sécurité le produit cité dans ce document lors du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination. Ces informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, combiné ou transformé avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les indications de cette fiche ne s'appliquent pas au nouveau matériau obtenu, sauf indication contraire explicite.